

DEPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE VALSERHONE
COMMUNE DE VALSERHONE

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
ARRETE DU MAIRE N°2023/06

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE
BOISSONS - EV BELLEGARDE - BASKETBALL**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association EV BELLEGARDE - BASKETBALL, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du samedi 04 février 2023 à 19h00 au samedi 04 février 2023 à 23h59, à la salle polyvalente de Châtillon-en-Michaille, 01200 Valsershône, à l'occasion d'un loto,

ARRETE

Article 1 : L'association EV BELLEGARDE – BASKETBALL est autorisée à ouvrir un débit de boissons de 3^{ème} catégorie du samedi 04 février 2023 à 19h00 au samedi 04 février 2023 à 23h59, à la salle polyvalente de Châtillon-en-Michaille, 01200 Valsershône, à l'occasion d'un loto.

Article 2 : L'association EV BELLEGARDE – BASKETBALL se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée,

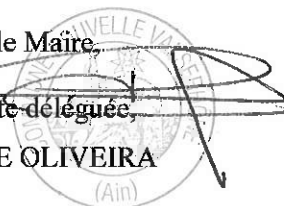
- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur.

Fait à Valsershône, le 20 janvier 2023

Pour le Maire,

L'adjointe-déléguée,

Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 06 février 2023